



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS

228, rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Ordre National des Infirmiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil National,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Infirmiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « 3. Règles et méthodes comptables », « Produits constatés d'avance » et « Ventilation des produits d'exploitation » de l'annexe décrivent les modalités de comptabilisation des cotisations appelées au cours de l'exercice et concernant l'exercice suivant. Dans le cadre de notre appréciation des principes et des méthodes comptables de l'Ordre, nous avons procédé à l'appréciation des modalités décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé



**Comptes
Annuels
2023**

228, rue du Faubourg Saint Martin

75 010 PARIS

www.ordre-infirmiers.fr

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 337 639	2 046 386	291 253	505 293
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	786 629	786 629		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	3 118 854	798 062	2 320 792	473 319
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	81 660	77 765	3 896	4 891
	Autres immobilisations corporelles	1 768 782	1 403 098	365 684	308 897
	Immobilisations en cours	705 039		705 039	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	277 956		277 956	277 952	
TOTAL (II)		9 076 559	5 111 939	3 964 620	1 570 352
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	28 063 282	9 578 270	18 485 012	17 326 088
	Autres créances	141 970		141 970	130 888
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80		80	80	
DISPONIBILITES	24 055 432		24 055 432	20 426 055	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	745 008		745 008	748 595
	TOTAL (III)	53 005 772	9 578 270	43 427 502	38 631 706
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		62 082 331	14 690 209	47 392 122	40 202 057

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	11 215 426	5 431 326
Résultat de l'exercice	5 865 366	5 784 101	
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	17 080 793	11 215 426
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	77 955	77 955
	Total des provisions	77 955	77 955
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	69 649	80 599
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	389 448	665 553
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 678 609	1 113 916
	Dettes fiscales et sociales	1 339 311	1 283 842
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	273 767	1 001 093	
Autres dettes	980 215	1 032 438	
Produits constatés d'avance (1)	25 502 375	23 731 235	
	Total des dettes	30 233 374	28 908 676
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	47 392 122	40 202 057
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 865 366,39	5 784 100,66
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	29 843 927	28 243 123	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	69 649	80 599	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			10 414 366	9 117 972
	Autres produits			24 805 062	22 862 118
Total des produits d'exploitation (1)				35 219 428	31 980 091
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			10 757 326	9 750 402
	Impôts, taxes et versements assimilés			489 947	450 299
	Salaires et traitements			4 723 218	4 669 587
	Charges sociales du personnel			1 680 354	1 714 620
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			635 114	719 074
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				270 422	
- sur actif circulant			9 578 270	9 515 158	
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 783 398	5 647	
Total des charges d'exploitation (2)				29 647 626	27 095 208
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 571 802	4 884 882

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 571 802	4 884 882
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	592 035	893 980
	Total des produits financiers	592 035	893 980
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		592 035	893 980
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		6 163 838	5 778 863
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	20 295	14 383
	Total des produits exceptionnels	20 295	14 383
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	318 766	9 145
	Total des charges exceptionnelles	318 766	9 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(298 471)	5 238
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		35 831 758	32 888 454
TOTAL DES CHARGES		29 966 392	27 104 353
RESULTAT DE L'EXERCICE		5 865 366	5 784 101

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées